



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°4 DU 04 AVRIL 2020 (visioconférence)

SAISON 2019/2020

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Michel COZZI, Laurent DANIEL, Jean-Louis LARZUL, Patrick OCHALA

Assiste :

Éric TANGUY, Président de la FFvolley

Les membres du Conseil de Surveillance, dûment convoqués, se sont réunis par visioconférence.

La réunion est ouverte à 17h30.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Le Secrétaire replace l'objet de la réunion dans le contexte. L'objectif est de faire un point global avec l'Exécutif sur la situation actuelle et d'aborder les pistes envisagées après la fin du confinement.

Le Conseil de Surveillance remercie le Président pour sa présence.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Fonctionnement du siège Fédéral

Celui-ci est fermé jusqu'à la fin du confinement. Le personnel est en chômage partiel avec maintien de salaire, permettant un fonctionnement suffisant.

- Pour l'avenir, selon l'évolution de la situation, il pourrait y avoir une reconduction ou une augmentation du pourcentage de chômage partiel.

Situation sportive

Le Président informe le Conseil de Surveillance des décisions prises pour la saison 2019/2020 :

- Fin des championnats avec classement arrêté à la fin des matches aller
- Réflexion en cours pour maintenir le Final Four de la Coupe de France Pro en septembre
- Discussion sur les perspectives du secteur Beach Volley

L'objectif est de proposer une activité au cours de l'été sous des formes de pratique très diverses : 2 x 2, 3 x 3, 4 x 4 sur herbe, sur sable.

Cette option sera dépendante des autorisations de regroupements.

Pour la reprise en salle, elle ne devrait se faire qu'à partir du mois de septembre. Dans le cas contraire, il faudra s'adapter.

Les nombreux changements incitent à la prudence et ne permettent pas de bâtir de véritables projets.

Equipe de France

Le Président informe le Conseil de Surveillance de la situation de l'entraîneur de l'Equipe de France Seniors Masculine dont le contrat venait à expiration à la fin des Jeux Olympiques de Tokyo.

Des discussions ont eu lieu avec lui et il est apparu normal que Laurent TILLIE puisse aller au bout de sa mission. Un accord en ce sens a été trouvé.

Point financier

Compte tenu du confinement, un certain nombre de compétitions ont été annulées, compétitions dont le coût avait été en partie provisionné dans les comptes 2019. Cette situation amène la FFvolley à revoir les comptes de résultats 2019. Le résultat n'est pas encore définitif mais devrait être proche de l'équilibre voire légèrement excédentaire. Ce résultat tient compte de la décision d'étaler sur 2 ans la participation de la FFvolley à l'EURO permettant de préserver ainsi ses fonds propres.

Le Conseil de Surveillance s'interroge sur la situation des clubs et les difficultés qu'ils pourraient rencontrer à la reprise, au mois de septembre 2020 (difficultés pour faire rentrer les cotisations, baisse de subventions, baisse du sponsoring ...).

Le Président indique que le Bureau Exécutif a déjà entériné un certain nombre de décisions :

- Remboursement aux clubs des frais d'arbitrage non exécutés (sous forme d'avoir à la FFvolley)
- Gel des tarifs 2020/2021 y compris au niveau de la formation

Le Bureau Exécutif souhaiterait mettre en place un fonds de soutien aux clubs à l'instar d'autres Fédérations. Malheureusement, la FFvolley ne pourrait pas l'abonder de façon importante.

Le Conseil de Surveillance demande des précisions sur les orientations envisagées par le Ministère en termes de subventions.

Une partie des subventions octroyées était fléchée pour la préparation Olympique. Elle ne sera pas consommée. Elle devrait être affectée comme somme dédiée.

Le Gouvernement a débloqué un milliard d'euros pour aider le secteur sportif associatif. Il y aura lieu de se mobiliser pour que le secteur amateur puisse en bénéficier.

Au niveau du partenariat, la période préolympique est théoriquement propice à trouver des partenaires et à obtenir des engagements pour les quatre années à venir. Or, compte tenu du contexte, les entreprises sont plutôt dans une situation d'attente voire de retrait, et à minima de prudence pour engager un nouveau partenariat.

Cette situation incite aussi la FFvolley à la même prudence et à trouver des sources d'économies pour les mois, voire les années à venir.

Conseil d'Administration

A la lecture du dernier procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 février 2020, Jean-Louis LARZUL, qui représentait le Conseil de Surveillance à cette réunion, fait observer que la rédaction n'était pas fidèle à son intervention. Cela concerne le rôle du Conseil de Surveillance dans le dossier du CD 13, il s'en explique et demande qu'il soit modifié.

Le Président en prend acte et demandera que les modifications soient apportées.

Le Conseil de Surveillance tient à rappeler que ce dossier est clos pour lui, depuis que l'Assemblée Générale du CD 13 a procédé à l'élection de ses administrateurs.

Diffusion des Procès-Verbaux (Conseil d'Administration et Bureau Exécutif)

Le Conseil de Surveillance observe que les relevés de décisions du Bureau Exécutif ont bien été diffusés. Il note également que le dernier Procès-Verbal du Conseil d'Administration a été diffusé seulement 6 jours après la réunion, il s'en félicite.

Bureau Exécutif

Le Président de la FFvolley indique que la crise actuelle a nécessité de nombreuses réunions du Bureau Exécutif (trois réunions dans une même semaine). Les technologies actuelles permettent heureusement de se réunir assez facilement et changent les pratiques.

Le Conseil de Surveillance réitère ses observations concernant le rôle et les prérogatives du Bureau Exécutif. Les textes fédéraux semblaient déjà peu adaptés à la gestion quotidienne d'une Fédération. Cela est d'autant plus vrai en cette période exceptionnelle.

Il pense qu'il conviendrait de réfléchir à des modifications statutaires pour adapter le fonctionnement de la FFvolley.

Assemblée Générale et élections

Le report de l'Assemblée Générale n'a pas d'incidence économique pour le moment. L'Assemblée Générale a été décalée à la mi-juillet.

Au niveau des élections à venir, le calendrier est maintenu.

Développement

Devoirs d'Accueil et de Formation

Le Conseil de Surveillance souhaite connaître les choix entérinés au niveau des DAF.

Le Président indique que, pour le moment, la FFvolley n'a pas statué sur la question. La priorité de la FFvolley est d'aider et d'accompagner au mieux les clubs.

Agence Nationale du Sport

La campagne de l'ANS va être lancée. Les clubs vont devoir fournir l'évaluation des actions réalisées. Il y aura sans doute une certaine bienveillance de la part du groupe évaluateur.

Certaines structures n'auront pas pu terminer leurs projets car ils devaient se conclure au cours du premier trimestre 2020. Pour autant, l'évaluation se fera avec rigueur et professionnalisme.

Groupe de travail - agressions

Un groupe de travail a déjà mené diverses concertations sur des sujets tels que la vérification de l'honorabilité des bénévoles, arbitres et encadrants. La FFvolley pourrait utiliser le fichier fédéral et croiser les informations avec le Ministère des Sports. Cette piste doit être encore approfondie tant en termes techniques que juridiques.

Le Conseil de Surveillance évoque la mise en place d'une cellule d'écoute.

Le Président précise que la FFvolley a déjà pris contact avec l'association Colosse aux Pieds d'Argile. Cette association mène des actions de sensibilisation auprès des clubs sportifs.

La FFvolley pourrait reprendre les outils de l'association : la charte, les consignes, le guide des Colosses, le guide des encadrants ...

La Direction Technique Nationale devrait aussi remettre des propositions prochainement.

La Présidente du Conseil de Surveillance remercie les membres d'avoir participé à cette réunion.

Fin de la réunion à 20h.

La Présidente
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire
Philippe VENDRAMINI